



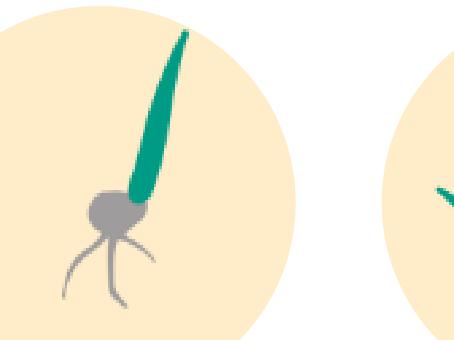
ORGE PRINTEMPS

Précédent : Lin

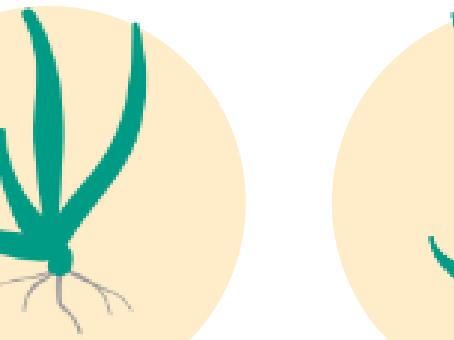


PRÉ-SEMINAIS

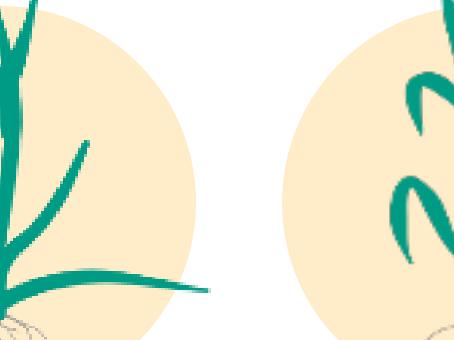
POST-SEMIS PRÉ-LEVÉE



LEVÉE



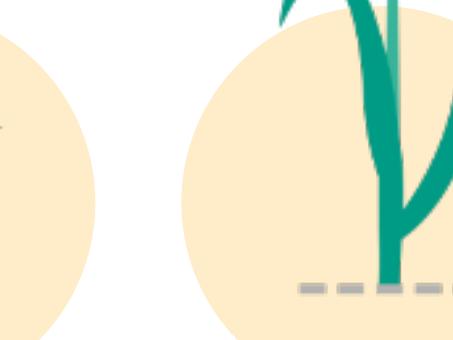
LAGE



cm



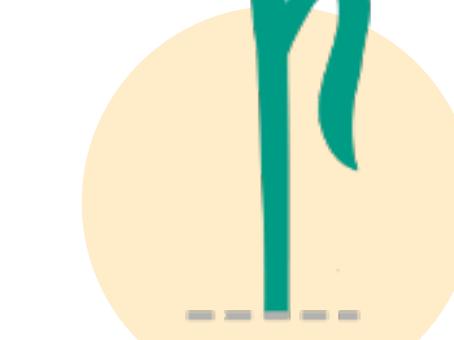
UD 2ÈME DN



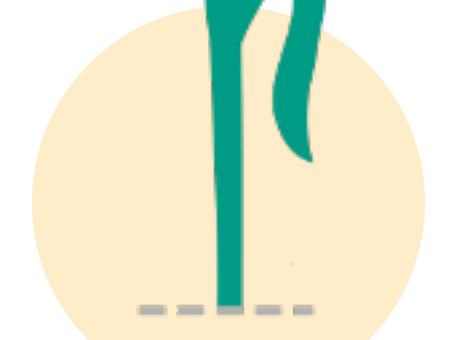
3ÈME NŒU / DFP



DFE / GONFLEMEN



ÉPIAISON



ÉTAMINES SORTIES



AXIAL PRATIC® :

AMM (SYNGENTA) : 2100138 ; composition : Cloquintocet-méxyl 12g/l, Pinoxaden 50 g/l ; formulation : (EC) concentré émulsionnable.

ACTIMUM® :

AMM (BAYER) : 2010272 ; composition : Sulfate d'ammonium 460 g/l ; formulation : (SL) concentré soluble.

ACTIROB B® :

AMM (BAYER) : 9400076 ; composition : Huile de colza estérifée 842 g/l ; formulation : (EC) concentré émulsionnable.

ADIAKAR® :

AMM (SIPCAM FRANCE) : 2080123 ; composition : Metsulfuron-méthyl 200 g/l ; formulation : (WG) granulé dispersable.

KARDIX® :

AMM (BAYER) : 2160931 ; composition : Bixafen 65 g/l, Fluopyram 65 g/l, Prothioconazole 130 g/l ; formulation : (EC) concentré émulsionnable.

QUIBILUM® :

AMM (BAYER) : 2100151 ; composition : Pyraclostrobine 200 g/l ; formulation : (EC) concentré émulsionnable.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.phyteurop-industry.fr. 07/11/2025

Agrément SYNGENTA n° MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques. Agrément ADAMA n° IF01696 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Agrément FMC FRANCE n°6900010. Agrément LIFE SCIENTIFIC LTD n°6900020 : Distribution produits phytosanitaires professionnels. Agrément BASF n° IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Agrément BAYER SAS n° RH02118 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Agrément PHYTEUROP n° IF01755 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Agrément CORTEVA n° PA00272 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Agrément DE SANGOSSE n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. UPL France agrément phytosanitaire N°9200008 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

AXIAL PRATIC® :

ATTENTION : H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H361d - Susceptible de nuire au foetus.



ACTIMUM® :

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

ACTIROB B® :

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

ADIAKAR® :

ATTENTION : EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



KARDIX® :

DANGER : EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H302 - Nocif en cas d'ingestion. H317-Peut provoquer une allergie cutanée. H318 - Provoque de graves lésions des yeux. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H410 -Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



QUIBILUM® :

DANGER : EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. H410-Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

